



Perte de son poste de travail

Par titi, le **21/10/2009 à 14:17**

Bonjour,rrnrje suis fonctionnaire, cadre professionnel à LA POSTE. 42 ans, 11 ans sur le poste. Bien noté annuellement. rnrnChef d'équipe.rnrnLe 28/09/2009, par courrier interne, j'ai appris que ma candidature sur mon propre poste n'était pas retenu. Motif : formation personnalisée prévue suite à un " pseudo " diagnostic de compétence. En clair, je suis viré de mon poste de travail. En surnombre désormais !rnrnJ'étais titulaire jusqu'à présent de mon poste de travail.rnrnMon employeur a t-il le droit de m'évincer de la sorte ? Remplacé par un agent issu du centre de tri de NIMES qui ferme. Reclassement pour cet agent à mon détriment.rnrnMerci.rnrnPS : Opacité complète au niveau des diagnostics de compétence organisés pour chaque chef d'équipe. Un chef d'équipe par exemple s'est viu confié un poste de travail alors que ce dernier est sorti de la salle au bout de 7 minutes. Durée de l'exercice : 1 heure. A l'oral, le n+2 aurait déclaré à l'intéressé qu'il n'était pas retenu. 8/20. Au final, agent affecté !